

**SAINT-AMANT**



Association n° 063 2 019462



*3<sup>ème</sup> Edition - 17 avril 2005*

§

## ***REGLEMENT DE LA COURSE***

Course nature en relais et par équipes mixtes de deux coureurs.

# SOMMAIRE

1.	ORGANISATION.....	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	INSCRIPTIONS .....	4
4.	PLAN DE SECURITE.....	4
5.	ASSISTANCE MEDICALE.....	5
6.	ASSURANCE ORGANISATION.....	5
7.	ASSURANCE COUREURS .....	5
8.	RESULTATS ET RECOMPENSES .....	5
9.	CLASSEMENTS.....	5
10.	SIGNALEURS .....	5

## 1. ORGANISATION

L'association St Amant Dynamique, organise une fois par an, à la mi-avril, une course pédestre avec classement sur le temps et nommée :

« RELAIS MIXTE - COURIR A SAINT AMANT »

Concept de la course :

- ✓ Les équipes seront composées de 1 femme et 1 homme obligatoirement.
- ✓ Chacun des équipiers devra effectuer un parcours de 10kms minimums.
- ✓ Le cumul des temps de chaque équipier donnera le classement de chaque équipe.
- ✓ Le classement général s'effectuera par catégories F.F.A et au scratch.
- ✓ La fin de la course sera marquée par la remise des récompenses suivie de l'apéritif et du buffet offerts aux coureurs, sponsors, partenaires, élus et organisation.

Cette course est inscrite au calendrier fédéral, déclarée à la CDCHS (Commission Départementale des Courses Hors Stade), elle s'effectue obligatoirement en équipe mixte de 2 coureurs et dans l'ordre : homme puis femme pour des raisons évidentes de classement.

La distance des deux relais est respectivement de 10,500 Kms (+2) et 10,110 kms.

Deux check point seront assurés : au KM 6,530 pour contrôle des coureurs et au KM 8,200 du relais n°2 pour que les hommes attendent leurs équipières et finissent ensemble, soit sur une distance d'environ 2 kms.

L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard est interdit.

**Chaque relais donne lieu à un départ commun, le départ suivant étant donné que lorsque tous les participants du relais n°1 sont arrivés.**

Un poste de ravitaillement, adapté à ce genre d'épreuve, est prévu à mi-parcours et à l'arrivée de chaque relais. Il est situé au KM 5,065 pour le relais n°1 et pour le relais n°2.

Le marquage de chaque relais se fera au moyen de :

- ✓ Flèches en plâtre au sol.
- ✓ Flèches cartonnées orange et jaune fluo agrafées sur des supports en bois.
- ✓ Rubalises de couleur.

**NB : Il n'y aura pas d'emploi de peinture de marquage (pot ou aérosol) et ceci pour respecter au mieux l'environnement.**

Les deux VTTistes qui clôtureront la fin de chaque relais auront à charge le débalisage complet des circuits.

L'édition 2005 se déroulera le dimanche 17 avril 2005 et selon les horaires suivants :

- ✓ Mise en place organisation : ..... 6 h 30
- ✓ Accueil des participants : ..... 7 h 30
- ✓ Clôture des inscriptions : ..... 8 h 30
- ✓ Départ du relais n° 1 – hommes : ..... 9 h 00
- ✓ Départ du relais n° 2 – femmes : ..... 10 h 30
- ✓ Remise des récompenses, résultats et vin d'honneur : ..... 12 h 00

L'organisation se réserve le droit :

D'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utiles et avant le départ.

De reporter ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs.

## 2. PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte à tous les coureurs, femmes et hommes, licenciés ou non.

La limite d'âge est toutefois fixée à 16 ans minimum.

Conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, tous les participants, sans exception, devront fournir :

**Coureurs non licenciés ou licenciés d'une autre Fédération n'exigeant pas la fourniture d'un certificat médical :**

- un certificat médical de non contre indication à la course à pied datant de moins de un an ou une photocopie certifiée conforme à l'original et signée par leurs soins.

**Coureurs licenciés FFA ou d'une Fédération d'une discipline dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical:**

- présentation de leur licence en cours de validité.

**Coureurs étrangers :**

- en plus du certificat médical ou de la licence sportive, une copie de la pièce d'identité et copie du titre de séjour régulier en France en cours de validité pour chaque participant étranger à la communauté européenne.

Et ceci conformément aux règles fédérales en vigueur.

### 3. INSCRIPTIONS

Avant le 17 avril 2005, pré inscriptions (qu'il faudra confirmer et faire valider le jour de l'épreuve) :

- par téléphone auprès de :

Christian VAUZELLE -> 04 73 39 09 22

- par email : scvze@wanadoo.fr

- Site Internet : [www.asad63.org](http://www.asad63.org)

- Inscriptions sur place : le jour de la course jusqu'à 8h30 dernier délai -- Frais d'engagement : 16 €uros par équipe.

Le nombre d'équipes sera limité à 80 soit un maximum de 160 coureurs.

Après vérification des certificats médicaux ou des licences sportives et du paiement de l'engagement, l'organisation s'engage, envers chaque coureur participant :

- ✓ A valider l'engagement sur un formulaire papier
- ✓ A enregistrer les résultats au moyen d'un fichier informatique et à les diffuser.
- ✓ A mesurer les temps au moyen de chronomètres électroniques officiels.

Elle s'engage également à fournir :

- ✓ Deux dossards identiques par équipe. (devra être porté visiblement sur la poitrine ou sur une cuisse)
- ✓ Un règlement de l'épreuve.
- ✓ Un jeu complet de cartes 1/25000ème + 2 plans villages de St Amant Tde et St Saturnin (avec tracé des relais)
- ✓ Le texte intégral de la loi 99-223 du 23/3/1999 relatif à la lutte contre le dopage.
- ✓ Douches et vestiaires à la salle polyvalente de St Amant Tde.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve ainsi qu'en cas de vol dans les vestiaires.

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique, pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation du présent règlement fourni. Les coureurs s'engagent également à ne pas engager de recours contre les organisateurs.

### 4. PLAN DE SECURITE

Lors des demandes d'autorisation de traversée de territoire aux communes concernées ainsi que de l'Abbaye de Randol, la priorité de passage a été formulée ainsi qu'un arrêté municipal la formalisant.

Lors de la demande d'autorisation en préfecture, la priorité de passage a également été formulée.

Le nombre de signaleurs et leurs emplacements ont été présentés à la gendarmerie de St Amant Tde lors des précédentes manifestations.

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.

La priorité de passage de la course sera signalée aux usagers par les signaleurs de l'organisation de la course agréés par l'autorité préfectorale, encadrant l'épreuve.

L'ouverture de course sera assurée par un motard portant le gilet « organisation », la fermeture de course sera assurée par deux quad qui pourront, le cas échéant, ramener des coureurs blessés ou épuisés et ce jusqu'aux services de secours. Ils seront suivis par deux VTTistes qui débaliseront les parcours.

Tous les signaleurs seront équipés de gilets de visualisation rétro réfléchissant de classe II et de panneaux type K10, et ils seront précédés d'une signalisation d'approche conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Les signaleurs, au nombre de 21, seront identifiés en deux groupes :

- ✓ 1 groupe avec véhicules dotés de triangles de signalisation tri-flash ou simples et de gyrophares aux normes en vigueur.
- ✓ 1 groupe à pied.
- ✓

Les signaleurs seront déployés avant chaque départ des relais, et sous le contrôle du responsable de la sécurité.

Tous les personnels participant à l'organisation seront tenus informés lors de la réunion préparatoire (J-7 jours, soit semaine 14 de 2005)

Les coureurs seront informés obligatoirement par le dossier fourni et lors du un briefing oral avant chacun des deux départs.

#### **Dans l'hypothèse ou la demande de priorité est rejetée :**

Le parcours restant ouvert à la circulation routière, les coureurs participants devront respecter le code de la route et se conformer aux prescriptions des commissaires de route et éventuellement des gendarmes placés aux carrefours.

#### **Liaisons radio ou téléphoniques :**

Les signaleurs seront en liaison avec le PC, le coordinateur de course et avec l'assistance médicale au moyen de téléphones portables (GSM) et/ou au moyen de radio téléphones.

**NB :** la réception des ondes téléphoniques et radios a été testée, en décembre 2003 et avril 2004, sur toutes les zones des deux circuits ceci afin d'éviter tout « point noir ».

#### **Chaque membre de l'organisation sera en possession des fiches suivantes :**

- ✓ Une fiche de sécurité comportant tous les numéros de téléphones portables et/ou radio téléphones,
- ✓ Une fiche de rappel des règles élémentaires de sécurité et des consignes particulières,
- ✓ Plans des parcours au 1/25 000<sup>ème</sup> et plans des deux villages,
- ✓ Tracés et liste des routes, rues et chemins empruntés,
- ✓ Une copie de l'arrêté préfectoral et des arrêtés municipaux.

## 5. ASSISTANCE MEDICALE

La convention n° 0205 a été signée le 06 janv. 2005 avec le SDIS 63 (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme) dont copie jointe en annexe n° 1 à ce règlement.

L'assistance médicale sera assurée par un détachement de la brigade des sapeurs pompiers de St Amant Tallende et qui sera composé d'un sous-officier et de deux sapeurs, avec un camion d'interventions diverses (CIDT ou VLHR 4x4)  
Les deux parcours seront présentés aux pompiers et repérés au moins une semaine avant la date de la course afin que ces derniers prennent connaissance des circuits, apprécient toutes les zones sensibles ou difficiles d'accès et donne leur avis pour éventuellement modifier la composition de l'équipe d'intervention.

## 6. ASSURANCE ORGANISATION

Conformément à la réglementation des Courses et manifestations hors stade, l'Association a renouvelé, pour l'année 2005, l'assurance responsabilité civile organisation auprès de la MATMUT dont le siège social est situé au : 66, rue de Sotteville – 76 Rouen.

Le contrat souscrit est identifié sous le n° 630 1090 07623 L 50. Une copie de l'attestation est fournie en annexe n° 2 à ce règlement.

Cette dernière couvre les risques liés à l'organisation du Relais Mixte « Courir à St Amant », c'est à dire :

- ✓ Les personnels travaillant bénévolement pour le compte de l'association ST AMANT DYNAMIQUE organisatrice de l'épreuve, dans le cadre de leurs missions.
- ✓ Les risques locatifs temporaires : salles de réunion et/ou salles de sport empruntées lors de la course et de sa préparation, etc.
- ✓ Défense recours et protection juridique.
- ✓ Responsabilité civile.

## 7. ASSURANCE COUREURS

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.  
Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement.

## 8. RESULTATS ET RECOMPENSES

### Résultats :

Pour chaque relais : résultats imprimés scratch et catégories.

Pour la course : classement scratch.

### Récompenses :

- ✓ Tee-shirt et lot commun à tous les participants,
- ✓ coupes aux 7 premières équipes et lots,
- ✓ 3 Coupes et lots pour : l'équipe des plus anciens, l'équipe la plus jeune et la dernière équipe pour encouragement.

La remise des récompenses et des résultats sera suivie d'un vin d'honneur et d'un buffet convivial en présence des coureurs, des sponsors, partenaires, des élus locaux et de l'organisation.

## 9. CLASSEMENTS

Les classements se feront au scratch et par catégories pour chaque relais.

Le classement général sera le cumul des temps des deux relais.

Les résultats de la course seront fournis en temps réel aux coureurs participants et aux médias présents.

Un mailing composé des résultats, de la revue de presse, et des photos prises des coureurs sur les deux circuits sera expédié à tous les participants dans les jours suivants la compétition.

La CDCHS sera destinataire d'un jeu complet des résultats comme le prévoit les règles fédérales en vigueur.

## 10. SIGNALEURS

Une liste complète des signaleurs est jointe en annexe n° 3 à ce règlement.

Compte tenu des renseignements que cette liste comporte, elle est classée « **confidentielle** » par l'organisation.

Cette liste ne devra être diffusée et utilisée à d'autres fins que celle prévue pour la demande d'autorisation en préfecture, concernant le relais mixte « Courir à St Amant » année 2005 et nécessaire au bon déroulement de la course.